

# VÉLOS



Prenant appui sur les parcours cyclistes existants et avec le soutien d'aménagements portés par le **Conseil Départemental des Yvelines** et la **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**, la Ville a conçu un projet global pour favoriser la mobilité douce dans **Mantes-la-Jolie**.

**Objectif** : inciter les cyclistes à utiliser des parcours plus sécurisés plutôt que les grands axes à forte circulation.

Ce dispositif est élaboré à titre expérimental.

Un plan détaillé est disponible en gare, dans les structures municipales ou en [cliquant ICI](#)

([https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU\\_QUOTIDIEN/Mobilite\\_\\_\\_Deplacements/Plan\\_velo/PlanMLJ2020\\_PisteCyclabl e\\_RV\\_Web.pdf](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU_QUOTIDIEN/Mobilite___Deplacements/Plan_velo/PlanMLJ2020_PisteCyclabl e_RV_Web.pdf))





**Vous avez des améliorations à suggérer ?**

Merci de nous les communiquer par mail à

[contact@manteslajolie.fr](mailto:contact@manteslajolie.fr)

Tenant compte des remarques des habitants, certaines connections vont être sécurisées et des pistes cyclables seront pérennisées.

<p><b>Aux intersections, se placer un peu en avant des véhicules</b></p>	<p><b>Tourner en mettant le bras dans le sens du virage</b></p>	<p><b>Rouler en file indienne ou à deux de front maximum</b></p>	<p><b>Garder une distance de sécurité d'au moins 1m par rapport aux véhicules (y compris en stationnement) et aux trottoirs</b></p>	<p><b>Veiller à l'entretien de son vélo (éclairage, signalisations, sonnette et freins)</b></p>
<p><b>Circuler sur la chaussée (trottoirs autorisés uniquement pour les enfants de moins de 8 ans)</b></p>	<p><b>Ne pas téléphoner ou utiliser d'accessoires susceptibles d'émettre du son (oreillettes, casques...)</b></p>	<p><b>Ne pas avoir de passager sur son vélo</b></p>	<p><b>Ne pas remonter les files par la droite ou zigzaguer entre les voitures</b></p>	<p><b>Ne pas circuler sous l'emprise de l'alcôol</b></p>

**Le saviez-vous ?**

Vous pouvez circuler dans des zones dites "apaisées". La vitesse des véhicules y est limitée à 20 ou 30 km/h et les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Ces zones contribuent à sécuriser l'espace public, à améliorer le confort entre tous les usagers ou encore à réduire la pollution sonore.

**ZONE**

**30**

**Port du casque**

- de 12 ans : obligatoire
- + de 12 ans : fortement recommandé

# La charte du bon cycliste

**Panneaux de signalisation à connaître**

--	--	--	--	--	--

**Panneaux directionnels itinéraire cyclable**

--	--	--	--